

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 10 avril 2019*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2018**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2018;  
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève du 18 mars 2019,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève, comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) des comptes d'investissement au 31 décembre;
- d) un tableau de mouvements des fonds propres consolidés;
- e) un tableau des flux de trésorerie après répartition;

- f) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'exercice 2018.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2018 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 1<sup>er</sup> mars 2019 ».

Les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'exercice 2018 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 1 044 573 781 F. Il augmente de 13 608 923 F, principalement en raison de l'accroissement des immobilisations corporelles affectées pour 11 310 008 F;
- le résultat comptable avant répartition est un déficit de 4 703 780 F, dont des dépenses en lien avec des investissements financés par l'utilisation des réserves affectées, issues du contrat de prestations 2012-2015, pour 1 129 322 F. Le résultat est particulièrement impacté au niveau des dépenses par une augmentation de la provision pour couvrir les engagements de rente-pont AVS pour 13 739 540 F, et au niveau des produits par une régularisation des positions créditrices des débiteurs, positions qui étaient prescrites pour 9 393 025 F;
- le résultat comptable après répartition est un déficit de 3 810 166 F, dont 1 129 322 F seront imputés sur les réserves affectées, et 2 680 844 F seront imputés sur le résultat cumulé du contrat de prestations en cours 2016-2019. Après ces imputations, le résultat global 2018 est à l'équilibre. Les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75% en faveur des Hôpitaux universitaires de Genève et de 25% en faveur de l'Etat de Genève. En vertu de cette clé de répartition, la part du résultat du contrat de prestations en cours à distribuer à l'Etat de Genève est de 893 614 F, la part du résultat du contrat de prestations en cours à conserver par les Hôpitaux universitaires de Genève est de 2 680 844 F. Pour mémoire le budget 2018 prévoyait un déficit de 13 742 567 F à financer par les excédents des autres exercices du contrat de prestations 2016-2019;

Le total des produits est de 1 938 309 164 F en hausse de 35 842 804 F par rapport à 2017. Cette variation se synthétise en 3 éléments significatifs :

- a) une évolution de l'indemnité de fonctionnement reçue de + 15 687 696 F en lien avec l'augmentation du taux de cotisation CPEG, la planification sanitaire, le financement partiel de l'annuité et la couverture des dépenses liées à l'exploitation du bâtiment Gustave Julliard et de l'étape 3.3 de la rénovation de la maternité;
- b) une hausse des recettes médicales et autres recettes d'exploitation de + 20 107 897 F;
- c) la variation de la part de résultat à distribuer à l'Etat de Genève au titre des dispositions du contrat de prestations, + 920 933 F (+ 893 614 F en 2018 contre - 27 319 F en 2017).

Les produits sont en hausse de +35 842 804 F:

- Ils sont d'abord composés de recettes médicales à hauteur de 952 707 418 F, en hausse de 9 866 819 F par rapport à 2017.
- Ils comprennent également les autres recettes pour 71 265 012 F, en hausse de 10 241 078 F par rapport à 2017, dont 9 393 025 F proviennent d'un ajustement de positions débiteurs prescrites.
- Enfin, les produits réalisés intègrent des contributions et subventions pour 914 336 734 F, en hausse de 15 734 907 F par rapport à 2017 dont 15 687 696 F au titre de l'évolution de l'indemnité de fonctionnement, 920 933 F au titre de la variation de la part de résultat à distribuer à l'Etat et - 873 722 F pour les autres contributions ou produits différés de subventions.

Le total des charges est de 1 942 119 330 F en hausse de 39 734 928 F par rapport à 2017. Cette variation se synthétise en 2 éléments significatifs :

- la hausse des charges de personnel de + 44 262 320 F. Cette variation s'explique principalement par des charges contraintes de 23,9 millions de francs (annuité pour les collaborateurs pour 9,6 millions de francs après déduction de l'effet Noria, hausse des taux de cotisation de la caisse de pension pour 8,4 millions de francs, hausse des engagements pour la rente-pont AVS pour 5,9 millions de francs), par une augmentation des effectifs en lien avec la planification sanitaire et l'exploitation des nouveaux bâtiments (prévues au budget) respectivement pour 7,1 et 10,0 millions de francs, et par des évolutions nécessaires de l'activité des HUG de 2,1 millions de francs et entièrement financées par des recettes médicales supplémentaires;

- la baisse des autres charges d'exploitation de - 4 527 392 F. Les charges d'utilisation des immobilisations sont en nette réduction de - 5 787 062 F, en raison principalement d'une baisse des achats d'équipements non activables pour - 5 570 665 F, l'année 2017 ayant été particulièrement impactée par les achats d'équipements en lien avec l'ouverture des nouveaux bâtiments. Les autres charges non liées aux patients sont également en baisse de - 3 619 686 F en raison notamment d'une réduction significative de la prime d'assurance responsabilité civile, renégociée. La progression des charges de matériel médical et médicaments de 8 087 089 F, en lien avec la complexité de certains cas nécessitant des médicaments très onéreux, est compensée par des refacturations équivalentes comprises dans les recettes médicales. Les autres charges sont conformes à 2017.

La variation nette des liquidités entre la fin de l'exercice 2017 et la fin de l'exercice 2018 est négative de 25 503 045 F alors qu'elle était positive de 30 922 262 F en 2017 :

- Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est positif de 11 518 741 F.
- Compte tenu des investissements engagés, le besoin en trésorerie des activités d'investissement est négatif de 50 404 921 F. Il est couvert partiellement par des subventions perçues en 2018 au titre des crédits de renouvellement ou crédits d'ouvrage pour 11 928 246 F, et par des contributions de tiers affectées pour 3 352 089 F. Le besoin de trésorerie résiduel sur investissement est couvert par l'excédent de trésorerie issu des activités d'exploitation de l'année pour 11 518 741 F, et pour le solde par l'utilisation de la trésorerie disponible en début d'exercice.
- Le total des fonds propres est de 321 791 131 F et baisse de 3 810 166 F par rapport à 2017. Cette variation est uniquement constituée de la variation de la part du résultat net 2018 à disposition des HUG à l'échéance du contrat de prestations, et ceci en lien avec le déficit net comptable après répartition de 3 810 166 F.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : Rapport de l'organe de révision du 1<sup>er</sup> mars 2019

# *Les Hôpitaux Universitaires de Genève*

*Genève*

## *Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration sur les comptes annuels 2018*



**pwc**



# **Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de Les Hôpitaux Universitaires de Genève**

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Hôpitaux Universitaires de Genève, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### **Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration**

Selon la pratique en vigueur au sein des Hôpitaux Universitaires de Genève, la responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève, incombe au Comité de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates. Le Conseil d'administration est quant à lui responsable de l'adoption des comptes annuels.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.



## ***Rapport sur d'autres dispositions légales***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A blue ink signature of Philippe Tzaud is written over a light blue grid background. To the right of the signature is a red circular stamp with a white cross, indicating a signature verification mark.

Philippe Tzaud

Expert-réviseur  
Réviseur responsable

A blue ink signature of Nicolas Biderbost is written over a light blue grid background. To the right of the signature is a red circular stamp with a white cross, indicating a signature verification mark.

Nicolas Biderbost

Expert-réviseur

Genève, le 1 mars 2019

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte d'investissements, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe)





## Etats financiers relatifs aux comptes de l'exercice 2018

# Etats financiers

Bilan après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	2018 CHF	2017 CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs circulants</b>			
Liquidités	1	36'914'545	62'417'590
Débiteurs - Patients et assurances	2	147'439'872	143'240'168
Autres débiteurs	3	11'203'153	11'479'073
Stocks et travaux en cours	4	129'943'854	109'085'385
<i>Stocks</i>		9'942'350	10'083'106
<i>Travaux en cours</i>		120'001'504	99'002'279
Comptes de régularisation	5	10'807'355	13'039'101
<b>Total des actifs circulants</b>		<b><u>336'308'779</u></b>	<b><u>339'261'317</u></b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations financières affectées	7	129'581'268	125'443'780
Immobilisations corporelles	6	578'683'734	566'259'761
<i>Terrains d'exploitation</i>		148'071'250	148'071'250
<i>Immeubles et installations fixes</i>		85'242'026	82'521'361
<i>Equipements et installations</i>		121'225'696	126'721'226
<i>Immobilisations en cours</i>		15'743'028	11'854'198
<i>Immobilisations affectées</i>		208'401'734	197'091'726
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>708'265'002</u></b>	<b><u>691'703'541</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>1'044'573'781</u></b>	<b><u>1'030'964'858</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Capitaux étrangers</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes pour achat de biens et services		96'240'486	62'757'014
Autres créanciers	8	136'754'980	156'079'150
Comptes de régularisation	9	4'212'728	6'337'751
Provisions	10	52'146'351	42'532'043
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b><u>289'354'545</u></b>	<b><u>267'705'958</u></b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Dettes à long terme	11	182'579'414	192'525'791
Autres dettes à long terme	12	35'500'324	38'952'998
Part du résultat à distribuer	15	6'256'483	7'150'097
Provisions	10	13'817'350	17'401'333
Fonds de tiers affectés	13	195'274'534	181'627'384
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b><u>433'428'105</u></b>	<b><u>437'657'603</u></b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b><u>722'782'650</u></b>	<b><u>705'363'561</u></b>
<b>Capitaux propres</b>			
Réserve affectée	14	79'609'000	79'609'223
Réserve à affecter	16	20'706'677	20'706'454
Part du résultat à conserver	15	17'640'127	21'450'293
Dons & Legs	16	29'934'550	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	16	133'120'000	133'120'000
Apports provenant de fusions	16	40'780'777	40'780'777
<b>Total des capitaux propres</b>		<b><u>321'791'131</u></b>	<b><u>325'601'297</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>1'044'573'781</u></b>	<b><u>1'030'964'858</u></b>

## Etats financiers

### Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
<b>PRODUITS</b>				
<b>Recettes médicales</b>				
Prestations médicales, infirmières et thérap. aux patients	17	575'565'322	585'923'000	572'992'951
Prestations unitaires médicales	18	111'073'902	105'389'000	114'099'370
Autres prestations unitaires hospitalières	19	266'068'194	242'314'000	255'748'278
		<b>952'707'418</b>	<b>933'626'000</b>	<b>942'840'599</b>
<b>Autres recettes</b>				
Autres produits de prestations aux patients	20	4'956'840	4'598'000	4'853'940
Produits financiers	21	8'449'379	8'589'000	8'537'012
Produits de prestations au personnel et à des tiers	22	57'858'793	41'824'000	47'632'982
		<b>71'265'012</b>	<b>55'011'000</b>	<b>61'023'934</b>
<b>Contributions et subventions</b>				
Indemnité de fonctionnement reçue	23	881'272'136	881'272'136	865'584'440
Part du résultat à distribuer	23	893'614	0	-27'319
Produits différés de subventions d'investissement		25'828'949	26'120'000	27'770'345
Autres subventions et dotations internes	24	546'266	0	535'133
Contributions de corporations, de fondations et de privés	25	576'1'835	1'631'409	4'569'878
Subventions fédérales		33'934	0	169'350
		<b>914'336'734</b>	<b>909'023'545</b>	<b>898'601'827</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1'938'309'164</b>	<b>1'897'660'545</b>	<b>1'902'466'360</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Charges salariales	26	1'183'969'500	1'179'128'000	1'161'026'400
Charges sociales		277'831'028	265'890'112	260'901'512
Charges honoraires de médecins (assuj. aux ch. soc.)		48'839'255	39'747'000	46'882'810
Autres charges de personnel		9'902'785	9'363'000	7'469'527
		<b>1'520'542'568</b>	<b>1'494'128'112</b>	<b>1'476'280'248</b>
<b>Charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation</b>				
Matériel médical d'exploitation	27	201'168'082	193'664'000	193'080'993
Charges de produits alimentaires		23'083'050	23'222'000	23'225'595
Charges de ménage		15'550'959	15'213'000	15'556'848
Entretien et réparations	28	28'133'549	29'533'000	28'838'383
Charges d'utilisation des immobilisations	29	22'300'392	26'942'000	28'087'454
Amortissements		38'276'864	38'939'000	38'526'736
Charges d'énergie et eau		17'489'219	18'552'000	18'465'112
Charges financières	30	1'321'712	1'503'000	1'427'401
Charges de l'administration et de l'informatique		30'082'026	26'601'000	30'948'438
Autres charges liées aux patients	31	11'424'333	8'970'000	11'580'932
Autres charges non liées aux patients	32	32'746'576	34'136'000	36'366'262
		<b>421'576'762</b>	<b>417'275'000</b>	<b>426'104'154</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1'942'119'330</b>	<b>1'911'403'112</b>	<b>1'902'384'402</b>
<b>Résultat de fonctionnement après répartition</b>	15	<b>-3'810'166</b>	<b>-13'742'567</b>	<b>81'958</b>

## Etats financiers

### Comptes d'investissements au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
<b>Produits d'investissements</b>				
Lois d'investissements	41	15'900'021	44'468'000	22'111'964
Autres produits		<u>17'207'597</u>		<u>15'928'694</u>
		<b><u>33'107'618</u></b>	<b><u>44'468'000</u></b>	<b><u>38'040'658</u></b>
<b>Dépenses d'investissements</b>				
Salaires et charges salariales		1'210'515		819'794
Gros-œuvre		4'186'974		3'468'999
Second-œuvre		11'085'583		11'125'899
Acquisitions d'équipements		16'354'037		23'305'762
Honoraires et mandats		<u>1'544'567</u>		<u>937'578</u>
		<b><u>34'381'676</u></b>		<b><u>39'658'032</u></b>
<b>Résultat des investissements annuels</b>		<b><u>-1'274'058</u></b>		<b><u>-1'617'374</u></b>
<b>Projets et travaux en cours</b>				
Report de l'exercice précédent au 1.1.		-1'643'847		-26'473
Reporté à l'exercice suivant au 31.12.		-2'917'905		-1'643'847

Une synthèse des lois d'investissement concernées se trouve à la note n° 41.

## Etats financiers

### Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Solde au 01.01.2017	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Résultat à distribuer	Attribution aux réserves	Solde au 31.12.2017
Réserve affectée	309'224	0	0	0	79'300'000	79'609'223
Réserve à affecter	100'517'567	-79'300'000	0	0	-511'112	20'706'454
Part du résultat à conserver	21'368'334	0	109'277	-27'319	0	21'450'293
Dons & Legs	29'934'550	0	0	0	0	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	132'608'888	511'112	0	0	0	133'120'000
Apport provenant de fusions	40'780'777	0	0	0	0	40'780'777
<b>Total des fonds propres</b>	<b>325'519'340</b>	<b>-78'788'888</b>	<b>109'277</b>	<b>-27'319</b>	<b>78'788'888</b>	<b>325'601'297</b>

  

	Solde au 01.01.2018	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Résultat à distribuer	Attribution aux réserves	Solde au 31.12.2018
Réserve affectée	79'609'223	-223	0	0	0	79'609'000
Réserve à affecter	20'706'454	0	0	0	223	20'706'677
Part du résultat à conserver	21'450'293	0	-4'703'780	893'614	0	17'640'127
Dons & Legs	29'934'550	0	0	0	0	29'934'550
Réserve de réévaluation (IPSAS)	133'120'000	0	0	0	0	133'120'000
Apport provenant de fusions	40'780'777	0	0	0	0	40'780'777
<b>Total des fonds propres</b>	<b>325'601'297</b>	<b>-223</b>	<b>-4'703'780</b>	<b>893'614</b>	<b>223</b>	<b>321'791'131</b>

## Etats financiers

### Tableau de flux de trésorerie après répartition

	COMPTES 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Autofinancement</b>		
Part de résultat à conserver	-3'810'166	81'958
Amortissements	38'276'864	38'526'734
Dotation à provision	12'804'818	5'205'629
Dissolution de provision	-6'561'009	-6'833'217
Autres revenus non monétaires	-35'223'224	-27'811'974
<b>Variation des éléments d'exploitation</b>		
Variation des avoirs et engagements	5'924'734	40'485'704
Variation des transitoires	<u>106'722</u>	<u>-1'762'020</u>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b><u>11'518'741</u></b>	<b><u>47'892'814</u></b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-38'247'534	-41'668'988
Acquisitions d'immobilisations affectées	-12'157'387	-4'826'222
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements</b>	<b><u>-50'404'921</u></b>	<b><u>-46'495'210</u></b>
<b>Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)</b>	<b><u>-38'886'180</u></b>	<b><u>1'397'604</u></b>
<b>Activités de financement</b>		
Subventions d'investissements reçues	11'928'246	22'939'662
Remboursement des dettes bancaires	-1'897'200	-333'200
Variation des fonds de tiers affectés	3'352'089	6'918'194
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b><u>13'383'135</u></b>	<b><u>29'524'656</u></b>
<b>Variation nette des liquidités</b>	<b><u>-25'503'045</u></b>	<b><u>30'922'260</u></b>
Disponibilités au début de l'exercice	62'417'590	31'495'328
<b>Disponibilités à la fin de l'exercice</b>	<b><u>36'914'545</u></b>	<b><u>62'417'590</u></b>

## Etats financiers

### Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

#### Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :

Les hôpitaux universitaires de Genève  
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4  
1205 Genève

#### Principales méthodes comptables

##### a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions intercantionales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

##### b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante

##### c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de fonctionnement de l'exercice

#### d) Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

#### e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur.

#### f) Stocks

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

#### g) Produits

##### g.1) Recettes de facturation

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

##### g.2) Travaux en cours

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

#### g.3) Subventions

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 33.

#### g.4) Activités pour compte de tiers

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

#### h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

#### i) Immobilisations corporelles

##### i.1) Immeubles et terrains

Les immeubles affectés à l'exploitation propriété de l'Etat de Genève ne sont pas valorisés au bilan des HUG et, pour l'instant, les amortissements imputés au compte de fonctionnement correspondent uniquement aux équipements. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs.

##### i.2) Equipements / installations / mobiliers

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.



Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DEAS, voir note n°41.

### i.3) Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentant les règlements partiels effectués par l'entité à des tiers pour la réalisation d'immobilisations. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours.

L'activation définitive de ces chantiers en cours intervient lorsque l'actif est mis en service.

### j) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

### k) Immobilisations corporelles et financières affectées

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

### l) Dettes pour achat de biens et services / autres créanciers

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Ces postes du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

### m) Emprunts et autres dettes à long terme

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Autres créanciers ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

### n) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

### o) Pensions et prestations de retraite

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 25).

Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

**p) Fonds de tiers affectés**

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

**q) Capital propre**

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

**r) Actifs et passifs éventuels**

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités aux notes n°36 et 37.

**s) Impôts**

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

**t) Risque de crédit**

Le risque de crédit prévu dans la norme IPSAS 30 « Instruments financiers : Informations à fournir » est traité dans la note n°35 pour la partie financière. En ce qui concerne le risque débiteur, l'institution n'a pas d'exposition significative par rapport à un débiteur patient particulier. En ce qui concerne les débiteurs assurances, le risque serait lié à un défaut éventuel de paiement de l'un ou l'autre des acteurs majeurs du domaine des assurances suisses.

**u) Système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transversale « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités parastatistiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

Dans sa séance du 5 février 2019 le comité de direction a notamment approuvé le système de contrôle interne, mis à jour en 2018, pour les processus paie, budget, débiteurs, créiteurs, trésorerie, immobilisations, clôture des comptes, stocks, dons et legs, admission facturation, achats, investissements et systèmes d'information, et a été transmis au conseil d'administration pour information

**v) Plan comptable H+REKOLE®**

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE® prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

**w) Présentation des informations chiffrées**

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peuvent ainsi présenter des écarts minimes.

## Etats financiers

### Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2018

#### 1. Liquidités

	2018 CHF	2017 CHF
Caisses	718'328	694'423
La Poste	17'197'11	17'524'037
Banques / comptes courants / dépôts à vue	34'476'506	44'199'130
	<b><u>36'914'545</u></b>	<b><u>62'417'590</u></b>

#### 2. Débiteurs patients / assurances

	2018			2017		
	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF
Débiteurs patients suisses	28'579'890	20'794'362	7'785'528	30'780'660	21'328'350	9'452'310
Débiteurs patients étrangers	10'798'953	8'738'481	2'060'472	9'796'674	7'715'719	2'080'955
Débiteurs assurances suisses	183'525'176	56'272'449	127'252'727	173'482'120	54'390'289	119'091'831
Débiteurs assurances étrangères	6'554'587	2'563'155	3'991'432	8'143'353	3'542'205	4'601'148
Débiteurs cantons	7'639'307	1'289'594	6'349'713	9'374'026	1'360'103	8'013'924
	<b><u>237'097'913</u></b>	<b><u>89'658'041</u></b>	<b><u>147'439'872</u></b>	<b><u>231'576'833</u></b>	<b><u>88'336'665</u></b>	<b><u>143'240'168</u></b>

#### Balance âgée

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Débiteurs assurances et cantons	74'861'357	44'812'108	10'086'130	6'904'047	930'230	137'593'872
Débiteurs patients	3'648'872	4'504'460	1'312'334	419'548	-39'214	9'846'000
<b>Total</b>	<b><u>78'510'229</u></b>	<b><u>49'316'568</u></b>	<b><u>11'398'464</u></b>	<b><u>7'323'595</u></b>	<b><u>891'016</u></b>	<b><u>147'439'872</u></b>

Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture, cela signifie que les débiteurs apparaissent au bilan à un montant considéré comme la juste valeur.

### 3. Autres débiteurs

	2018 CHF	2017 CHF
Impôt anticipé à récupérer	453'236	396'237
Facturation aux tiers	9'941'172	9'831'032
Débiteurs divers	808'745	1'251'803
<b>Total Autres débiteurs</b>	<b><u>11'203'153</u></b>	<b><u>11'479'073</u></b>

### 4. Stocks et travaux en cours

	2018 CHF	2017 CHF
Stocks	9'942'350	10'083'106
Travaux en cours	120'001'504	99'002'279
	<b><u>129'943'854</u></b>	<b><u>109'085'385</u></b>

#### Stocks

Les variations de la provision pour dépréciation d'actifs se présentent comme suit :

	Provision sur stocks 2018 CHF	Provision sur stocks 2017 CHF
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>1'779'372</b>	1'743'635
Constitution de provision durant l'exercice	0	35'737
Utilisation de provision durant l'exercice	0	0
Dissolution de provision durant l'exercice	-24'840	0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b><u>1'754'532</u></b>	<b><u>1'779'372</u></b>

#### Travaux en cours

Le poste « Travaux en cours » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées.

## 5. Comptes de régularisation

	2018 CHF	2017 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	3'473'685	3'590'118
Assurance LAA et complémentaire	0	2'430'158
Assurance responsabilité civile	22'307	1'442'433
Autres actifs transitoires	7'311'363	5'576'392
	<u>10'807'355</u>	<u>13'039'101</u>

## 6. Immobilisations corporelles

## 6a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains d'exploitation CHF	Immeubles et installations fixes CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2017	148'071'250	97'672'138	301'407'506	77'814'903	110'142'868	2'700'441	737'809'106
Acquisitions	0	7'360'050	14'710'265	6'414'486	2'697'852	10'486'335	41'668'988
Mises en service	0	438'175	423'055	438'489	32'859	-1'332'578	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-8'973'083	-829'678	-1'184'333	0	-10'987'094
Solde au 31.12.2017	<u>148'071'250</u>	<u>105'470'363</u>	<u>307'567'743</u>	<u>83'838'200</u>	<u>111'689'246</u>	<u>11'854'198</u>	<u>768'491'000</u>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2017	0	-19'329'777	-195'359'783	-58'414'860	-95'660'884	0	-388'765'304
Amortissements	0	-3'619'225	-20'939'817	-6'110'450	-7'240'899	0	-37'910'392
Sorties	0	0	5'338'718	829'678	1'184'333	0	7'352'730
Solde au 31.12.2017	<u>0</u>	<u>-22'949'002</u>	<u>-210'960'882</u>	<u>-63'695'632</u>	<u>-101'171'745</u>	<u>0</u>	<u>-399'322'966</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2017</b>	<u>148'071'250</u>	<u>82'521'362</u>	<u>96'606'861</u>	<u>20'142'568</u>	<u>9'971'796</u>	<u>11'854'198</u>	<u>369'168'034</u>
<b>Valeur brute</b>							
Solde au 01.01.2018	148'071'250	105'470'363	307'567'743	83'838'200	111'689'246	11'854'198	768'491'000
Transferts internes	0	-1'111'029	0	1'111'029	0	0	0
Acquisitions	0	514'323	13'135'780	6'216'706	4'744'482	13'636'244	38'247'535
Mises en service	0	8'285'886	96'929	1'351'108	13'491	-9'747'414	0
Sorties - Mises au rebut	0	-999'660	-52'421'296	-3'264'821	-457'154'17	0	-102'401'194
Solde au 31.12.2018	<u>148'071'250</u>	<u>112'159'883</u>	<u>268'379'156</u>	<u>89'252'222</u>	<u>70'731'802</u>	<u>15'743'028</u>	<u>704'337'341</u>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Solde au 01.01.2018	0	-22'949'002	-210'960'882	-63'695'632	-101'171'745	0	-399'322'966
Transferts internes	0	-788'753	0	788'753	0	0	0
Amortissements	0	-4'179'762	-20'999'406	-6'545'032	-5'409'369	0	-37'133'569
Sorties - Mises au rebut	0	999'660	52'421'296	3'264'821	457'154'17	0	102'401'194
Solde au 31.12.2018	<u>0</u>	<u>-26'917'857</u>	<u>-179'538'992</u>	<u>-66'187'090</u>	<u>-61'411'402</u>	<u>0</u>	<u>-334'055'341</u>
<b>Valeur nette au 31.12.2018</b>	<u>148'071'250</u>	<u>85'242'026</u>	<u>88'840'164</u>	<u>23'065'132</u>	<u>9'320'400</u>	<u>15'743'028</u>	<u>370'282'000</u>

Pour l'activation des équipements financés par des lois d'investissement voir note n°11.

Pour la correction du bilan d'ouverture 01.01.2017, voir note n° 39.

## 6b. Durées d'utilité des équipements:

Immeubles et installations fixes  
 Equipements biomédicaux  
 Equipements autres et mobilier  
 Equipements informatiques

## Durées d'utilité

20 à 33 1/3 ans  
 5 à 10 ans  
 5 à 10 ans  
 4 ans

## 6c. Immobilisations affectées

	En cours CHF	Terminés CHF	Total CHF
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2017	452'039	206'116'198	206'568'237
Acquisitions	4'145'619	7'389'707	11'535'326
Mises en service	0	0	0
Réévaluation	0	1'508'233	1'508'233
Solde au 31.12.2017	<b>4'597'658</b>	<b>215'014'138</b>	<b>219'611'796</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2017	0	-21'685'469	-21'685'469
Amortissements	0	-834'603	-834'603
Solde au 31.12.2017	0	<b>-22'520'072</b>	<b>-22'520'072</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2017</b>	<b>4'597'658</b>	<b>192'494'066</b>	<b>197'091'724</b>
<b>Valeur brute</b>			
Solde au 01.01.2018	4'597'658	215'014'138	219'611'796
Acquisitions	7'401'505	4'755'882	12'157'387
Mises en service	-4'161'477	4'161'477	0
Réévaluation	0	385'818	385'818
Mises au rebut	0	-20'916	-20'916
Solde au 31.12.2018	<b>7'837'686</b>	<b>224'296'399</b>	<b>232'134'085</b>
<b>Amortissements cumulés</b>			
Solde au 01.01.2018	0	-22'520'072	-22'520'072
Amortissements	0	-1'233'195	-1'233'195
Mises au rebut	0	20'916	20'916
Solde au 31.12.2018	0	<b>-23'732'351</b>	<b>-23'732'351</b>
<b>Valeur nette au 31.12.2018</b>	<b>7'837'686</b>	<b>200'564'048</b>	<b>208'401'734</b>

Les réévaluations des immeubles sont prises en compte sur la base d'une expertise immobilière réalisée chaque année par un prestataire indépendant. Les valeurs 2018 ont été ajustées selon l'expertise réalisée en novembre et décembre 2018.

La méthode d'évaluation retenue est celle de la valeur vénale préconisée par Swiss GAAP RPC26

Pour la correction des valeurs d'ouverture 01.01.2017, voir note n° 39.

#### 6d. Contrats de location-financement (leasing)

Il n'y a pas de contrat de location-financement en cours pendant l'exercice sous rubrique.

#### 6e. Valeur d'assurance des immobilisations

	2018 CHF	2017 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	2'643'298'070	2'643'298'070
Valeur d'assurance des équipements	564'773'725	564'773'725
	<b><u>3'208'071'795</u></b>	<b><u>3'208'071'795</u></b>

#### 7. Immobilisations financières affectées

	2018 CHF	2017 CHF
Immobilisations financières affectées	129'581'268	125'443'780
	<b><u>129'581'268</u></b>	<b><u>125'443'780</u></b>

#### 8. Autres créanciers

	2018 CHF	2017 CHF
Etat de Genève	6'878'526	2'650'519
Créanciers liés aux charges sociales	19'207'575	18'242'682
Honoraires à verser	9'681'543	10'006'989
Paiements de tiers et dépôts patients	2'846'936	3'762'222
Indemnités diverses du personnel	5'153'105	3'063'432
Assurances accidents	476'710	1'949'941
Créanciers responsabilité causale	1'014'628	1'119'383
Comptes de gestion d'ordre et pour compte de tiers	49'983'919	54'113'128
Fonds de services	9'396'788	9'910'882
Fonds de péréquation	9'291'050	9'526'557
Créanciers divers	22'508'000	39'836'215
Part court terme des emprunts long terme	316'200	1'897'200
	<b><u>136'754'980</u></b>	<b><u>156'079'150</u></b>

### Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

### Indemnités diverses du personnel

Ce poste comprend les indemnités variables et les notes de frais.

### Assurances accidents

Le solde sur les primes assurances accidents 2018 reste en attente des décomptes définitifs des compagnies d'assurance.

### Comptes de gestion d'ordre et pour compte de tiers

	2018 CHF	2017 CHF
Recherches diverses et congrès	34'072'234	36'435'817
Projets Vaud-Genève	26'749	28'655
Projets recherche et développement financés par le fonds de péréquation	3'915'566	2'927'895
Etudes cliniques	10'586'188	10'365'171
Divers	1'383'182	4'355'590
	<b>49'983'919</b>	<b>54'113'128</b>

### Fonds de service

Une partie des honoraires provenant de l'exercice de l'activité privée est prélevée pour financer des fonds de service dans les départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

### Fonds de péréquation

Sous cette rubrique sont regroupés les fonds « Recherche et développement » et « Aide au développement ». Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Leur variation durant l'exercice 2018 se présente comme suit :

	Fonds "Recherche et développement" CHF	Fonds "Aide au développement" CHF	Total CHF
<b>Disponible au 01.01.2018</b>	<b>8'015'635</b>	<b>1'510'922</b>	<b>9'526'557</b>
Attributions 2018	1'694'743	423'636	2'118'379
Utilisations 2018	-1'566'694	-787'192	-2'353'886
<b>Disponible au 31.12.2018</b>	<b>8'143'684</b>	<b>1'147'366</b>	<b>9'291'050</b>

### Créanciers divers

Ce poste intègre en 2018 les positions créditrices des débiteurs.



## 9. Comptes de régularisation passifs

	2018 CHF	2017 CHF
Créanciers à payer	2'702'473	5'250'298
Charges de personnel à payer	113'909	37'556
Heures supplémentaires à payer	158'888	96'055
Autres passifs transitoires	1'237'458	953'842
	<u>4'212'728</u>	<u>6'337'751</u>

### Heures supplémentaires à payer

Ce montant correspond aux heures supplémentaires dues aux médecins internes et chefs de cliniques sans FMH.

## 10. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour le personnel CHF	Provisions pour litiges en cours CHF	Autres provisions CHF	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2017</b>	<b>31'306'307</b>	<b>28'461'688</b>	<b>10'646'000</b>	<b>70'413'995</b>
Provisions créées durant l'exercice	2'574'964	2'594'928	0	5'169'892
Utilisations durant l'exercice	0	-334'670	-8'482'624	-8'817'294
Dissolution durant l'exercice	0	-6'649'841	-183'376	-6'833'217
<b>Solde au 31.12.2017</b>	<b>33'881'271</b>	<b>24'072'105</b>	<b>1'980'000</b>	<b>59'933'376</b>
Dont :				
Part à court terme 2017	33'881'271	6'670'772	1'980'000	42'532'043
Part à long terme 2017	0	17'401'333	0	17'401'333
<b>Total 2017</b>	<b>33'881'271</b>	<b>24'072'105</b>	<b>1'980'000</b>	<b>59'933'376</b>
<b>Solde au 01.01.2018</b>	<b>33'881'271</b>	<b>24'072'105</b>	<b>1'980'000</b>	<b>59'933'376</b>
Provisions créées durant l'exercice	1'065'418	2'639'400	9'100'000	12'804'818
Utilisations durant l'exercice	0	-238'324	0	-238'324
Dissolution durant l'exercice	0	-6'536'169	0	-6'536'169
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>34'946'689</b>	<b>19'937'012</b>	<b>11'080'000</b>	<b>65'963'701</b>
Dont :				
Part à court terme 2018	34'946'689	6'119'662	11'080'000	52'146'351
Part à long terme 2018	0	13'817'350	0	13'817'350
<b>Total 2018</b>	<b>34'946'689</b>	<b>19'937'012</b>	<b>11'080'000</b>	<b>65'963'701</b>

### Provisions pour le personnel

Les provisions pour le personnel regroupent la provision pour vacances, qui est calculée par les ressources humaines sur la base des vacances non prises des collaborateurs, ainsi que l'engagement relatif aux heures supplémentaires récupérables en temps, en plus des heures supplémentaires récupérables en argent, ce poste intègre également la récupération en temps des jours fériés non pris sur 2018.

### Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours ainsi que des provisions pour risques tarifaires.

### Autres provisions

Une provision de CHF 9'100'000 a été constituée pour le risque supplémentaire de départ en rente pont AVS, suite au report du délai au 28 février 2019.

### 11. Dettes à long terme

	2018 CHF	2017 CHF
Banque Cantonale de Genève	86'139'800	86'456'000
Subventions d'investissement obtenues	96'140'864	106'069'790
Subventions fédérales obtenues	298'750	0
	<b><u>182'579'414</u></b>	<b><u>192'525'790</u></b>

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a). Pour la correction des valeurs d'ouverture 01.01.2017, voir note n° 39.

Des cédules hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2018 CHF	2017 CHF
Banque Cantonale de Genève	35'751'000	37'451'000
	<b><u>35'751'000</u></b>	<b><u>37'451'000</u></b>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2020 CHF	2021-2023 CHF	> 2023 CHF	Total CHF
Banque Cantonale de Genève	21'016'200	8'076'600	57'047'000	86'139'800
	<b><u>21'016'200</u></b>	<b><u>8'076'600</u></b>	<b><u>57'047'000</u></b>	<b><u>86'139'800</u></b>

## 12. Autres dettes à long terme

	2018 CHF	2017 CHF
CPEG	35'500'324 <u>35'500'324</u>	38'952'998 <u>38'952'998</u>

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée, les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

## 13. Fonds de tiers affectés

	2018	2017
FADS avec comité de gestion	15'635'946	17'553'541
FADS sans comité de gestion	24'622'055	16'168'873
Fonds de renouvellement équipements	6'081'233	6'081'233
Fonds de projets communs au réseau de soins	3'893'625	4'054'155
Autres fonds de tiers affectés	145'041'675 <u>195'274'534</u>	137'769'582 <u>181'627'384</u>

Pour la correction des valeurs d'ouverture 01.01.2017, voir note n° 39.

La variation des fonds de tiers affectés se présente comme suit :

	FADS avec comité de gestion	FADS sans comité de gestion	Fonds de renouvellement équipements	Fonds de projets communs réseau de soins	Autres fonds de tiers affectés	Total CHF
<b>Solde au 01.01.2018</b>	<b>17'553'541</b>	<b>16'168'873</b>	<b>6'081'233</b>	<b>4'054'155</b>	<b>137'769'582</b>	<b>181'627'384</b>
Dons et Legs avec affectation reçus	319'378	18'028'222	0	0	7829'226	26'176'826
Attribution de subsides	-1'196'268	-9'211'548	0	-160'530	-3'854'189	-14'422'535
Restitution de subsides	137'152	1	0	0	0	137'153
Variation placements mobiliers	-1'177'857	-1'299'407	0	0	-1'918'903	-4'396'167
Variation placements immobiliers	0	280'914	0	0	5'485'142	5'766'056
Variation réévaluation immeubles	0	655'000	0	0	-269'183	385'817
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>15'635'946</b>	<b>24'622'055</b>	<b>6'081'233</b>	<b>3'893'625</b>	<b>145'041'675</b>	<b>195'274'534</b>

#### 14. Réserve affectée

	Montant affecté 01.01.18 CHF	Dépenses au 01.01.18 CHF	Affectations CA 2018	Solde CHF
Renforcement dotation complémentaire (remplacement)	2'000'000	1'940'089	-59'911	0
Renouvellement matériel de soins et confort patient	3'500'000	3'500'000	0	0
Soutien aux axes prioritaires du plan stratégique 2006-2010	2'800'000	2'763'848	-36'152	0
Création de deux laboratoires de traitement de cellules	2'850'000	2'848'788	-1'212	0
Attribution aux départements	6'000'000	5'947'192	-52'808	0
Attribution à des actions prioritaires transversales et d'intérêt général	13'000'000	12'840'860	-159'140	0
Droits de pratique aux professionnels de la santé	400'000	400'000	0	0
Datacenter salle 2 - Opéra	5'000'000	0	-5'000'000	0
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)	8'000'000	0	1'100'000	9'100'000
Datacenter salle 1 - projet EDEN	4'000'000	0	0	4'000'000
Extension des blocs centraux - projet EXTOP	17'500'000	0	0	17'500'000
Centre de prélèvement	1'100'000	0	-1'100'000	0
Investissements de renouvellement des équipements	7'700'000	0	0	7'700'000
Investissements de renouvellement du SI	24'100'000	0	2'500'000	26'600'000
Equipements agrandissement des urgences adultes	10'500'000	0	-2'500'000	8'000'000
Reverso - Aménagement nouveaux locaux DSI	1'400'000	0	0	1'400'000
Soins palliatifs de Jolimont	0	0	609'000	609'000
Changement de réseau GSM	0	0	4'700'000	4'700'000
	<b>109'850'000</b>	<b>30'240'777</b>	<b>-223</b>	<b>79'609'000</b>

Le conseil d'administration a validé à l'unanimité les modifications de l'affectation de la réserve quadriennale lors de sa séance du 15 octobre 2018, le reliquat non affecté de CHF 223 a été transféré au poste réserve à affecter en 2018 (voir tableau de mouvement des fonds propres p.5).

#### 15. Répartition du résultat de fonctionnement

Le projet de contrat de prestations 2016-2019 entre la République et canton de Genève (l'Etat de Genève) et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la politique de l'Etat en matière de théaurisation des subventions (adoption de la directive transversale) du 28 janvier 2009 s'applique de façon générale au résultat de l'exercice, le résultat annuel de fonctionnement des HUG au 31 décembre 2018 d'un montant de CHF (4'703'780) a été réparti de la manière suivante :

	2016-2017	2018	Cumulé au 31.12.2018
<b>Capitaux étrangers LT</b>			
Part du résultat à distribuer à l'Etat HUG - Plan 16-19	7'150'097	-893'614	6'256'483
<b>Capitaux propres</b>			
Part du résultat à conserver aux HUG - Plan 16-19	21'450'293	-2'680'844	18'769'449
Part du résultat à conserver aux HUG - Reprises sur réserves affectées	0	-1'129'322	-1'129'322
Part du résultat à conserver	21'450'293	-3'810'166	17'640'127
Résultat avant répartition	28'600'390	-4'703'780	23'896'610

La part du résultat de fonctionnement à distribuer à l'Etat et la part à conserver par les HUG est respectivement remboursée et acquise définitivement à l'institution à l'échéance du contrat de prestations 2016-2019, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

A noter que le résultat 2018 comprend des dépenses financées par la réserve affectées d'un montant de CHF 1'129'322, ce montant n'est pas pris en compte pour le calcul de la répartition du résultat.

**16. Réserve à affecter, Dons & Legs, Réserve de réévaluation, Apports provenant de fusion**

	2018	2017
Réserve à affecter	20'706'677	20'706'454
Dons & legs	29'934'550	29'934'550
Réserve de réévaluation	133'120'000	133'120'000
Apports provenant de fusions	40'780'777	40'780'777

La réserve à affecter d'un montant de CHF 20'706'677 est composée de la part du résultat à conserver des plans 2008-2011 et 2012-2015 (CHF 1'059'451), ainsi que de l'écart de réserve de réévaluation réintégré (CHF 19'647'226).

Les montants affectés sont présentés à la note 14.

Pour les Dons & legs, le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

La réserve de réévaluation figurant dans les fonds propres depuis la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée lors du passage aux normes IPSAS à fin 2008 a été ajustée pour tenir compte des biens mis au rebut ou complètement amortis à fin 2017. La quote-part correspondante de cette réserve d'un montant de CHF 19'647'226 a été transférée dans la réserve à affecter.

L'apport de fusion d'un montant de CHF 40'780'777 provient de l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et Montana au 1<sup>er</sup> juillet 2016, en vertu de la loi modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (L11622 du 21.04.2016).

**17. Prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients**

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	391'972'552	415'721'000	401'638'133
Forfaits journaliers d'hospitalisation	147'398'883	153'819'000	145'612'149
Forfaits ambulatoires	20'670'456	21'825'000	20'105'976
Autres forfaits d'hospitalisation	20'012'512	14'236'000	16'061'281
Participation du canton GE aux patients	2'169'555	2'389'000	2'204'324
Déductions sur le produit des prestations aux patients	-6'658'636	-22'067'000	-12'628'913
	<b>575'565'322</b>	<b>585'923'000</b>	<b>572'992'951</b>

Ce poste comprend les forfaits journaliers, les forfaits journaliers partiels, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques, il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

### 18. Prestations unitaires médicales

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	36'408'340	33'867'000	37'203'093
Prest. unitaires médicales clientèle ambul. non privée	60'662'920	61'354'000	62'093'872
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	12'537'156	9'108'000	13'318'971
Certificats, rapports et expertises	<u>1'465'486</u>	<u>1'060'000</u>	<u>1'483'434</u>
	<b><u>111'073'902</u></b>	<b><u>105'389'000</u></b>	<b><u>114'099'370</u></b>

En ce qui concerne les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, elles sont principalement composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée. Les honoraires des médecins pour clientèle ambulatoire comptabilisés dans ce groupe de comptes proviennent essentiellement de prestations non facturées selon la nomenclature Tarmed. Les honoraires ambulatoires facturés selon Tarmed sont enregistrés, selon le principe de la nature de prestation, dans les postes autres prestations unitaires hospitalières.

Les honoraires encaissés sont rétrocédés aux médecins, après prélèvement de la part revenant aux HUG (38% pour les honoraires stationnaires et 8% pour l'activité médicale ambulatoire facturée selon Tarmed). Les prestations ambulatoires liées aux infrastructures sont acquises à 100% aux HUG.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement. Depuis 1998, l'AVS est retenue sur la partie rétrocédée aux médecins.

### 19. Autres prestations unitaires hospitalières

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Prestations techniques TarMed	134'252'898	124'959'000	128'071'012
Prestations techniques non TarMed	<u>131'815'296</u>	<u>117'355'000</u>	<u>127'677'266</u>
	<b><u>266'068'194</u></b>	<b><u>242'314'000</u></b>	<b><u>255'748'278</u></b>

La rubrique « Autres prestations unitaires hospitalières » comprend les prestations techniques (PT) selon TARMED, tous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

## 20. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	4'956'840	4'598'000	4'853'940
	<u>4'956'840</u>	<u>4'598'000</u>	<u>4'853'940</u>

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe des prestations médicales (notes n° 17 à 19). On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc).

## 21. Produits financiers

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Produits des loyers	7'222'118	7'369'000	7'210'906
Produits des intérêts de capitaux	422	48'000	325
Autres produits financiers	1'226'839	1'172'000	1'325'781
	<u>8'449'379</u>	<u>8'589'000</u>	<u>8'537'012</u>

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.

Les produits financiers comprennent les intérêts et frais perçus dans le cadre des procédures de recouvrement des débiteurs, ainsi que les gains de change. Les montants ci-dessus sont encaissés sur l'année.

## 22. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Nourriture	21'147'650	22'091'000	22'117'988
Ventes au personnel et à des tiers	29'796'154	14'790'000	19'863'590
Remboursement du personnel	56'691	446'000	76'405
Autres recettes	6'694'170	4'378'000	5'698'291
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	164'128	119'000	-123'293
	<u>57'858'793</u>	<u>41'824'000</u>	<u>47'632'982</u>

Le poste nourriture comprend notamment les repas servis à des tiers non patient pour un montant de CHF 12'458'625, les repas livrés à l'IMAD (note n°34) pour un montant de CHF 6'624'604 et les repas livrés au DSE (note n°34) pour un montant de CHF 2'064'421.

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations tels que automates à boissons, ventes d'article divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers, les prestations à l'IMAD (note n°34) comprises dans ce poste se montent à CHF 1'219'774. Ce poste comprend une régularisation des positions créditrices des débiteurs pour un montant de CHF 9'393'025. Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, la rétrocession des courtiers assurances ainsi que la commission sur perception impôt source.

### 23. Indemnité de fonctionnement reçue

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Indemnité de fonctionnement reçue	881'272'136	881'272'136	865'584'440
Part du résultat à distribuer à l'Etat	893'614	0	-27'319
	<u>882'165'750</u>	<u>881'272'136</u>	<u>865'557'121</u>

L'indemnité de fonctionnement reçue de CHF 881'272'136 correspond au montant indiqué dans le contrat de prestations 2016-2019 (L11957).

### 24. Autres subventions

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Autres subventions et dotations internes	546'266	0	535'133
	<u>546'266</u>	<u>0</u>	<u>535'133</u>

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

### 25. Contributions de corporations, de fondations et de privés

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Contributions de corporations, de fondations et de privés	5'761'835	1'631'409	4'569'878
	<u>5'761'835</u>	<u>1'631'409</u>	<u>4'569'878</u>

Ce poste comprend notamment une contribution d'une fondation pour un montant de CHF 1'280'000 en soutien des activités dans le domaine de la psychiatrie de l'adolescent et les différents soutiens aux activités du fonctionnement dans le domaine du confort patient.



## 26. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	912'936'656	885'471'000	893'646'446
Salaires et indemnités professions d'exploitation	135'637'778	129'726'000	131'988'164
Salaires professions administratives	169'082'319	163'931'000	167'632'343
Prestations des assurances sociales	-22'747'190	0	-21'901'930
Mise à disposition de personnel à des tiers	-10'940'063	0	-10'338'624
	<b>1'183'969'500</b>	<b>1'179'128'000</b>	<b>1'161'026'400</b>

## 27. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Médicaments	84'726'364	78'357'000	80'152'498
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	83'925'857	82'717'000	81'700'400
Films et matériel de photographie	58'333	175'000	57'776
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	23'056'064	23'257'000	22'275'391
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	9'313'432	8'620'000	8'196'747
Autre matériel médical	88'032	538'000	698'181
	<b>201'168'082</b>	<b>193'664'000</b>	<b>193'080'993</b>

## 28. Entretien et réparations

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Installations à durée illimitée	0	531'000	0
Installations de longue durée	2'105'133	2'883'000	3'910'749
Installations de moyenne durée	4'718'357	3'593'000	4'803'629
Installations de courte durée	6'938'014	7'521'000	6'323'735
Installations médico-techniques	10'996'984	11'207'000	10'432'492
Outils et matériel d'atelier	3'375'061	3'798'000	3'367'778
	<b>28'133'549</b>	<b>29'533'000</b>	<b>28'838'383</b>

### 29. Charges d'utilisation des immobilisations

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Achats d'équipements < 10'000	11'388'646	15'358'000	16'959'311
Loyers (selon LAMal)	1'098	164'000	1'102
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)	10'910'648	11'420'000	11'127'041
	<u>22'300'392</u>	<u>26'942'000</u>	<u>28'087'454</u>

### 30. Charges financières

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Banques - charges des intérêts	1'321'712	1'503'000	1'427'401
	<u>1'321'712</u>	<u>1'503'000</u>	<u>1'427'401</u>

Les montants ci-dessus sont payés sur l'année

### 31. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Transports de patients par des tiers	5'968'848	5'288'000	6'311'120
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	271'360	301'000	255'794
Autres prestations de tiers liées aux patients	119'823	256'000	157'751
Autres frais liés aux patients	5'064'302	3'125'000	4'856'267
	<u>11'424'333</u>	<u>8'970'000</u>	<u>11'580'932</u>

### 32. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2018 CHF	BUDGET 2018 CHF	COMPTES 2017 CHF
Primes d'assurances	860'436	857'000	813'438
Assurance resp. civile et protection juridique	1'452'760	3'134'000	3'106'610
Cotisations et taxes	1'651'498	1'655'000	1'747'170
Charges de véhicules et de transport	10'207	10'000	190'878
Autres prestations fournies par des tiers	1'157'990	1'184'000	1'099'712
Sécurité d'exploitation et surveillance	1'258'733	900'000	1'241'699
Evacuation des déchets	1'623'970	1'762'000	1'729'157
Autres charges d'exploitation	<u>2'473'0'982</u>	<u>2'463'4'000</u>	<u>2'643'7'599</u>
	<u>32'746'576</u>	<u>34'136'000</u>	<u>36'366'262</u>

#### Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

#### Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.

#### Autres charges d'exploitation

Ce groupe principal englobe les charges d'exploitation qui ne figurent pas dans les groupes de comptes précédents. Sous cette rubrique sont regroupées les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment, les projets soutenus par la Direction générale ainsi que la part des facturations assureurs dédiée aux investissements, reversée à l'Etat.

### 33. Mise à disposition des bâtiments et équipements

Suite à l'entrée en vigueur de la LGAF mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière mais figurent à titre informatif dans l'annexe aux états financiers (art. 44, LGAF).

Les chiffres communiqués par l'Etat de Genève pour l'exercice 2018 sont les suivants :

- Subvention non monétaire HUG pour CHF 95'443'357
  - Dont intérêts pour CHF 22'649'286
  - Dont amortissements pour CHF 72'794'071

### 34. Relations avec les parties liées

#### Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. Les HUG sont en relation pour diverses facturations de biens et services avec les principales parties liées suivantes :

#### Etat de Genève

- Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DSES)
- Département de la sécurité et de l'économie (DSE)
- Pouvoir judiciaire (PJ)
- Département des finances (DF)

#### Produits:

	2018 CHF	2017 CHF
DSES - Indemnité de fonctionnement de l'Etat reçue	881'272'136	865'584'440
DSES - Aides financières - Projets dans le domaine santé	459'546	208'025
DSES - Hospitalisation secteur privé	2'167'000	2'167'000
DSE - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM)	3'620'499	4'909'245
PRE - Aides financières - Projets humanitaires	77'700	132'800
DALE - Aides financières - Projets aménagement et énergie	9'020	184'308
PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	4'483'907	2'823'808

#### Part du résultat à distribuer:

	2018 CHF	2017 CHF
DSES - Part du résultat à distribuer	-893'614	27'319

#### Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- Services industriels de Genève (SIG)
- Transports publics genevois (TPG)
- Université de Genève - UNIGE
- Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-S2)
- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

- Banque Cantonale de Genève (BCGE)

La Banque Cantonale de Genève est un partenaire privilégié dans le financement de divers projets de l'institution, notamment en ce qui concerne les crédits pour le financement du bâtiment des laboratoires, la rénovation des étages du secteur privé et les emprunts hypothécaires liés aux actifs affectés (voir note 11).

## Principaux dirigeants

### Conseil d'administration (Composition au 31.12.2018)

Président du conseil d'administration : M. CANONICA François

Autres membres :

M. ALBORINO Domenico	Mme MAULINI Gabrielle	M. SPECKERT Edric
Mme BOLAY Loly	M. MAURIS Alain-Dominique	M. VAN DELDEN Christian
Mme DEMATRAZ Laurence	M. MAYOU Roger	M. ZANELLA Lucien
M. DENEYS Roger	M. PAOLI Gérard	
Mme GRANDI Sophie	Mme PIGNAT Sonia	
Mme HUMEL STRICKER Cornelia	M. POGGIA Mauro	
M. LEYVRAZ Pierre-François	Mme SAEZ Odette	
M. MATTER Michel	M. SANDOZ Olivier	

### Comité de direction (Composition au 31.12.2018)

Président du comité de direction : M. LEVRAT Bertrand

Autres membres permanents :

M. BOUNAMEAUX Henri	M. PERRIER Arnaud
M. CORNET Pierre-Paul	Mme RORIVE FEYTMANS Brigitte
Mme DE MEYER Sylvia	
M. KOLLY Alain	
Mme MERKLI Sandra	

### Rémunération brute

	2018 CHF	2017 CHF
Conseil d'administration	377'500	389'167
Comité de direction	2'181'899	2'374'345

## 35. Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève ». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et Postfinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

### Juste valeur

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.

### 36. Engagements conditionnels et éventuels

Par contrat de donation signé le 23 novembre 2015, la Fondation Hans Wilsdorf (la Donatrice) a cédé gratuitement aux Hôpitaux Universitaires de Genève (le Donataire) la SI Route de Chêne A SA dont le capital-actions de CHF 100'000.00 est entièrement libéré.

La SI est propriétaire du bâtiment de consultations d'urgences pédiatriques de la Clinique des Grangettes, et des équipements afférents à cette activité, et met à disposition ce bâtiment et les équipements à la Clinique des Grangettes, selon un contrat de prêt à usage conclu le 30.06.2009 pour 10 ans.

La Clinique des Grangettes conteste par le biais d'une procédure d'arbitrage initiée en novembre 2016, la donation et les impacts sur la réalisation du contrat de prêt à usage.

Au moment du bouclage des comptes 2018, la valorisation de la donation reste conditionnée aux conclusions de cette procédure d'arbitrage et ne pouvant formellement établie, elle ne figure pas dans les comptes au 31 décembre 2018.

En vertu de l'art. 7A du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 25 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de bouclage, des données 2018 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

#### CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2018 CHF	Situation au 31.12.2017 CHF
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	58.1%	61.2%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions	2'429'999'979	2'354'741'029
Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	2'396'071'524	2'236'929'889
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	2'023'295'981	1'820'675'902

La valeur du déficit technique est issue du calcul de la CPEG selon leurs normes statutaires. Le calcul de ces engagements selon la norme IPSAS 25 donnerait une valeur différente, sensiblement plus élevée.

### 37. Actif éventuel – Gestion du recouvrement des factures médicales antérieures au 30 juin 2015

Par jugement du Tribunal Correctionnel du 21 décembre 2018, l'ancien responsable des comptabilités, et l'avocat mandaté pour le recouvrement, ont été condamnés conjointement et solidairement à payer aux Hôpitaux universitaires de Genève la somme de CHF 22'313'750.90, avec intérêts à 5% l'an dès le 1er avril 2011, à titre de réparation du dommage matériel (art. 41 CO)

Les deux condamnés ont formulé un appel de ce jugement. De ce fait, et dans l'attente de la suite de la procédure judiciaire, les Hôpitaux universitaires de Genève n'ont pas comptabilisé la reconnaissance d'une créance et d'un produit dans les comptes 2018.

### 38. Evénements postérieurs à la date de clôture

Afin de régulariser la propriété des bâtiments hospitaliers, financés et construits par l'Etat de Genève sur des parcelles dont il n'est pas ou que partiellement propriétaire, l'Etat et les HUG ont convenu de procéder à un échange de parcelles dans le secteur Cluse-Roseaie ainsi qu'au transfert de la propriété des bâtiments hospitaliers qui y sont édifiés.

La date de cette reprise est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les terrains seront échangés et inscrits dans les bilans respectifs à une valeur identique.

Les bâtiments édifiés sur des parcelles propriété des HUG seront inscrits à l'actif du bilan à la valeur nette comptable ressortant des comptes de l'Etat arrêtés au 31.12.2018 en contrepartie d'une subvention d'investissement reçue. A titre indicatif les bâtiments qui seront repris représentent une valeur nette comptable d'environ CHF 438'000'000 au 31.12.2017.

Les amortissements à charge des HUG seront intégralement compensés par les produits différés des subventions reçues de l'Etat.

### 39. Retraitement bilan d'ouverture au 01.01.2017

L'acquisition du centre d'hydrothérapie de Cressy Santé n'était pas comptabilisée de manière adéquate, en effet l'Etat enregistrait à tort la construction propriété des HUG et les HUG un terrain dont ils n'étaient pas propriétaires.

La construction a été acquise en 2003 pour un montant de CHF 5'000'000 en contrepartie d'une subvention d'investissement de CHF 4'000'000 et d'un subside en provenance des successions en déshérence dévolues à l'Etat pour CHF 1'000'000, les HUG sont quant à eux bénéficiaires d'un droit de superficie pour le terrain.

Cette erreur a été corrigée en 2018 par retraitement du bilan d'ouverture au 01.01.2017.

#### Récapitulation des retraitements:

	VNC au 01.01.2017 CHF	2017 CHF	VNC au 31.12.2017 CHF
<b>Actifs:</b>			
Terrains	-8'502'000	0	0
Immeuble et installations fixes	1'724'265	-166'517	1'557'748
Immobilisations affectées	431'066	-41'629	389'437
	<u>-6'346'669</u>	<u>-208'146</u>	<u>1'947'185</u>
<b>Passifs:</b>			
Subventions d'investissement reçues	1'724'265	-166'517	1'557'748
Fonds affectés	431'066	-41'629	389'437
Réserve de réévaluation	-8'502'000	0	0
	<u>-6'346'669</u>	<u>-208'146</u>	<u>1'947'185</u>

#### 40. Paiement rétroactif éventuel des annuités salariales de la fonction publique à Genève

Dans un arrêt rendu le 13 juin 2018, la Chambre administrative de la Cour de justice a annulé un arrêté du Conseil d'Etat d'avril 2016 gelant le versement de l'annuité 2016 de la fonction publique.

Elle donne ainsi raison à une fonctionnaire qui a contesté cette décision de ne pas accorder cette année-là l'augmentation annuelle des collaborateurs de l'Etat qui, selon la loi, est automatique.

L'Etat de Genève a fait recours contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral. La chambre administrative n'ordonne pas au Conseil d'Etat de verser l'annuité. Sa décision annule l'arrêté et la cause est renvoyée au gouvernement pour une nouvelle décision. L'affaire est en cours au Tribunal Fédéral.

Pour les HUG, l'impact d'une annuité supplémentaire est d'environ de 16 millions de CHF par année, ce qui porterait le montant total pour les années 2016 (à compter d'avril) à 2018 à environ 43 Millions de CHF, charges sociales comprises.

Par courrier du 20.02.2019, l'Etat de Genève a indiqué à ses entités consolidées que l'Etat assumerait l'impact d'une éventuelle décision défavorable du Tribunal Fédéral, et a demandé à ses entités consolidées de ne rien provisionner à ce titre dans leurs comptes statutaires 2018.

Les HUG ont suivi ces instructions.

#### 41. Investissements

Avec l'application du nouveau règlement sur les investissements du Conseil d'Etat et de l'introduction des normes IPSAS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la loi budgétaire annuelle est supprimée.

Les crédits programme et les crédits d'ouvrage sont intégrés au contrat de prestations. Les projets d'infrastructure et les équipements liés, d'une valeur supérieure à CHF 20'000'000, font l'objet de projet de loi spécifique.

**Tableau récapitulatif des projets en cours au 31.12.2018**

Lois	Dates	Descriptifs	Montants votés	Budgets 2018 des HUG	Montants comptabilisés au 31.12.2018	Soldes ouverts au 31.12.2018
7512	16.12.1996	Informatique des HUG 1997-2000	40'000'000	0	40'600'560	600'560
10667	18.03.2011	Equipements maternité (phase 3.3)	7'050'000	5'138'000	5'992'964	( 20'609 )
10703	19.11.2010	Equipements bâtiment des lits (CFC 8 et 9)	15'590'000	4'970'000	10'128'492	( 869'839 )
11957	29.06.2012	Investissements 2016-2019 - Equipements	65'530'000	14'500'000	31'851'779	( 483'740 )
11957	29.06.2012	Investissements 2016-2019 - Bâtiments	55'950'000	16'660'000	41'495'812	( 279'789 )
11957	26.06.2012	Crédits d'ouvrages 2016-2019	18'500'000	3'200'000	3'649'413	( 2'664'489 )
		Autres investissements	0	0	0	800'000
		<b>Résultat des comptes d'investissements</b>	<b>202'620'000</b>	<b>44'468'000</b>	<b>133'719'019</b>	<b>( 2'917'905 )</b>



**Synthèse des lois d'investissement reçues et comptabilisées durant l'exercice**

	Montants reçus en 2018	Montants à recevoir en 2019	Total 2018 CHF
Loi d'investissement 10667	1'261'424	709'328	1'970'752
Loi d'investissement 10703	1'125'768	673'444	1'799'212
Loi contrat de prestation 11957 - Crédits d'ouvrages	577'296	407'628	984'924
Loi contrat de prestation 11957 - Crédits programme	<u>8'963'757</u>	<u>2'181'376</u>	<u>11'145'133</u>
	<b><u>11'928'245</u></b>	<b><u>3'971'776</u></b>	<b><u>15'900'021</u></b>

En ce qui concerne le contrat de prestation sous loi 11957, le montant total de CHF 11'145'133 correspond au renouvellement des équipements.

La maintenance 2018 des bâtiments mis à disposition par l'Etat d'un montant de CHF 17'680'678 a été reclassée dans les autres produits des comptes d'investissement.

Ce reclassement a été effectué à la demande du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), qui, se référant à l'art. 7A du Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), considère que les dépenses 2018 relatives aux immeubles d'exploitation utilisés par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) doivent être enregistrées en investissements propres de l'Etat.